

A Rodez, le 2 février 2026

Le Président du Centre de gestion de l'Aveyron
à
Mesdames, Messieurs les Président(e)s,
Mesdames, Messieurs les Maires,

Objet : les élections professionnelles 2026

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,
Mesdames, Messieurs les Maires,

Le 10 décembre 2026 se dérouleront les élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), aux Comités Sociaux Territoriaux (CST) et à la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Compte tenu de l'importance des instances représentatives du personnel dans la fonction publique territoriale, il est impératif d'organiser des élections dans les meilleures conditions possibles.

Suite à l'avis du CST départemental du 5 novembre 2025, j'ai pris un arrêté autorisant le **recours au vote électronique comme modalité de vote exclusive pour les élections professionnelles de 2026**, s'inscrivant ainsi dans une logique de modernisation et d'accessibilité.

Les atouts du vote électronique :

- favoriser l'accès au vote par tous les électeurs : possibilité de voter tout support (ordinateur, tablette, smartphones), possibilité d'exprimer son vote par internet sur un poste dédié dans la collectivité et accessible pendant les heures de service, peut être réalisé sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance pendant une période comprise entre 3 jours (minimum) et 8 jours (maximum), vote possible 24h/24 pendant la période de vote.
- apporter une grande flexibilité : les plateformes de vote électronique étant mises à disposition 24h/24h et 7j/7J.
- apporter une assistance aux électeurs : Centre d'appel pendant la période de vote accessible 24h/24.

La première étape des élections professionnelles consiste au recensement des effectifs de l'ensemble des collectivités territoriales et des établissement publics locaux affiliés au CDG12.

Pour ce faire, ce jour, mes services vous adresseront un courriel comprenant un fichier EXCEL avec les effectifs au 1^{er} janvier 2026. Ce fichier, contrôlé par vos soins et mis à jour, devra être retourné avant le 13 mars 2026 par courriel au CDG12 : electionspro@cdg-12.fr.

Pour aider vos équipes RH et vos secrétaires généraux de mairie, le CDG12 met en place :

- **Deux dates de visioconférence d'une heure, les jeudi 12 et lundi 16 février à 9 heures ;**
- **Une ligne téléphonique dédiée à une aide au remplissage du tableau de recensement des effectifs tous les après-midis de 14 à 17 heures (le vendredi de 14 à 16h30) jusqu'au 12 mars inclus : 05.65.73.61.64 ;**

Courant 2026, deux autres campagnes de recensement se tiendront : au 1^{er} juin et au 1^{er} septembre. Des dispositifs d'accompagnement similaires vous seront alors proposés.

A partir du début du mois de novembre, le prestataire choisi par le CDG12 pour la mise en œuvre du vote électronique adressera des colis postaux en vue des opérations électorales à l'ensemble des entités affiliées au CDG12.

Par le présent courrier, je souhaite attirer votre attention sur le travail de préparation nécessité par l'organisation des élections professionnelles et votre rôle essentiel ainsi que celui de vos services RH et de vos secrétaires généraux de mairie en vue de la réussite de cette opération.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Centre de gestion de l'Aveyron,

